

### CAROLE DELGA

SECRETAIRE D'ETAT CHARGEE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT, DE LA CONSOMMATION ET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMERIQUE

Invitation presse

Invitation presse

ww.economie.gouv.

@CaroleDelga Paris, le 5 juin 2015 N° 664



# Carole DELGA et Nicolas DUFOURCQ participeront à la signature du premier Prêt pour les entreprises de l'ESS (PESS) accordé à « Planète Sésame 92 »

## mercredi 10 juin 2015 à 9h00 à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense

Carole DELGA, Secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale et solidaire et Nicolas DUFOURCQ, Directeur général de Bpifrance, participeront, mercredi 10 juin 2015 à 9h00 à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense, à la signature du premier Prêt pour les entreprises de l'ESS (PESS)\* accordé à « Planète Sésame 92 », en présence de Jean-Louis BANCEL, Président du Groupe Crédit Coopératif, financeur de référence de l'Economie sociale et solidaire.

A cette occasion, ils visiteront les locaux de l'entreprise « Planète Sésame 92 » dont le réseau national a pour objectif l'émergence, la création et la pérennisation d'entreprises sociales sur le créneau des cuisines du monde.

#### Déroulé :

09h00 Visite des locaux de « Planète Sésame 92 »

194, avenue de la république / 92000 nanterre

09h30 Prises de parole de Mélanie CATALDO, dirigeante de « Planète Sésame 92 », Jean-Louis

BANCEL, Nicolas DUFOURCQ et de Carole DELGA, suivi de la signature du premier PESS

accordé à « Planète Sésame 92 »

Université Paris Ouest Nanterre La Défense / 200, Avenue de la République - 92001

NANTERRE / Amphithéâtre Robert Merle - bâtiment V

Pour venir à Paris Ouest Nanterre La Défense

Un véhicule de Bercy fera le trajet aller-retour. Pour plus d'informations, contacter le service de presse de Carole DELGA au 01 53 18 44 13.

<sup>\*</sup> Les Prêts pour les Entreprises sociales et solidaires (PESS) sont diffusés par Bpifrance des entreprises de l'ESS, telles que définies à l'article 1er de la loi ESS du 31 juillet 2014, via des partenariats avec le réseau bancaire classique et les financeurs solidaires spécialisés. D'une durée de 5 ans, avec un différé de remboursement d'un an, ces prêts pourront



atteindre des montants compris entre 20 000 € et 50 000 €, portés à 100 000 € en cas d'intervention de la Région. Ce programme est doté d'une capacité d'engagement « Bpifrance » initialement ciblée à hauteur de 50 millions d'euros pour les exercices budgétaires 2015 et 2016, soit plus 100 millions d'euros de prêts, en intégrant les co-financements. Pour rappel, Carole DELGA a lancé, en décembre 2014, trois nouveaux financements en faveur des entreprises de l'ESS et de l'innovation sociale.



### Accréditations auprès du Bureau de presse de Bercy 01 53 18 33 80

<u>Contacts presse cabinet de Carole DELGA</u>: Sophie DULIBEAU et Anthony PORCHERON 01 53 18 44 13 - <u>sec.secacess-presse@cabinets.finances.gouv.fr</u>

